



BROUSSE

D é c e m b r e 2 0 1 7

B U L L E T I N M U N I C I P A L

Le Mot du Maire

2017 s'achève dans une ambiance aussi morose que pleine d'incertitudes. Le Monde, tiraillé entre les grandes puissances, vit dans l'anxiété entre les crises diverses et le terrorisme qui frappe ici et là. Le vieux continent européen, qui s'éloigne de jour en jour des principes fondateurs de son union, est aujourd'hui en déshérence, ainsi qu'en témoignent les événements qui le secouent. Le « Brexit », les remous politiques en Allemagne, la montée des mouvements indépendantistes, sont les révélateurs d'un malaise plus ou moins avoué des peuples. La France n'est pas épargnée et se cherche, désespérée par la récente atomisation des partis politiques traditionnels, la division syndicale et l'attentisme du Peuple qui a perdu ses repères. Au milieu de cette confusion, notre commune a réussi, pour le moment, à maintenir le cap et à mener à bien les grands projets programmés, grâce à l'obtention d'un maximum de subventions, d'une part, mais aussi grâce à la reconstitution de réserves qui lui ont permis d'autofinancer les restes à charge, d'autre part, sans recourir à l'emprunt. Malheureusement, l'avenir semble quelque peu compromis au vu des récentes décisions politiques. La baisse des dotations de l'Etat, amorcée depuis quelques années (18 000 € de dotation de fonctionnement perdus en trois ans !) semble vouloir se confirmer. Si on ajoute la perte, au moins partielle, de la Taxe d'Habitation, que va-t-il rester de nos maigres ressources ? En même temps, dans un contexte de réduction des services publics en milieu rural, notre école n'est pas à l'abri de la fermeture d'une classe au vu des effectifs en chute libre depuis de nombreuses années, mais aussi en raison de la fuite d'un certain nombre d'enfants vers d'autres horizons (enseignement parental, écoles privées ...) pour des motifs pas toujours très citoyens, il faut bien le reconnaître ! Mais, ne terminons pas cette année sur une note pessimiste, et c'est pourquoi, le Conseil Municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux les plus sincères pour 2018.



« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »

Bertolt BRECHT

Sébastien DUGNAS

SOMMAIRE

- 2 - Informations pratiques
- 3 - Manifestations et vie locale
- 11 - Conseil Municipal
- 14 - Information préfectorale
- 16 - Le coin des associations
- 20 - Calendrier 2018



INFORMATIONS PRATIQUES

Municipalité

Permanence du Maire

M. Sébastien DUGNAS reçoit le vendredi de 16h à 18h sur rendez-vous.

Permanences des adjoints

Marilyn ECHALIER, Gilles FOUGERE et Marie-France CAVATZ sont présents en mairie :
Mardi de 15h à 18h
Vendredi de 9h à 11h30.

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Mardi : de 15h à 18h

Vendredi : de 9h à 11h30 et de 16h à 18h

Tél : 04 73 72 23 79 Fax : 04 73 72 33 53

Mail : brousse-mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.brousse63.fr

Bibliothèque

Ouverte le mardi de 17h30 à 18h30.

Correspondant La Montagne

Karine AMBLARD

04 73 72 22 31 – 06 88 50 03 11

kamblard.lamontagne@orange.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances

28 juin à Thiers

Théo José Michel HOMEM
fils de Fabrice et Raphaëlle de Bouteix.

16 novembre à Thiers

Roman Marius Hoël TOURNILHAC
fils de Pierre et Bérangère du Champel

Mariages

18 février

Marie LECONTE et Bernard DESCOS
(La Barrière)

13 mai

Marie-Pascale LEGER et Jacques AUBAC
(Le Pouhet)

8 juillet

Marie Pierre VILLERMAUX et Pierre ALZIEU
(Guimot)

Décès

Pierre CHAMPROUX, le 6 janvier à Sauxillanges
Colette Jacqueline MEUNIER Epouse
MONTELETANG, le 2 février à Issoire
Paul Michel COULARDEAU, le 15 mars à Sauxillanges
Nicole Jeanne Marcelle POMEL, le 20 mai à Brousse

Ont été inhumés aux cimetières de Brousse et
Montboissier :

Renée MAZELLET Veuve CHAUTARD, décédée le
11 mai à Issoire
Stéphane BOUDON, décédé le 5 août à Clermont-
Ferrand
Pierre RENARD, décédé le 16 août à Sugères
Antoine DEPLAT, décédé le 21 août à Issoire
Paulette VIALIS, décédée le 20 septembre à Saint-
Amant-Tallende
Edithe LEBARD Epouse GOURCY, décédée le 20
octobre à Ambert

Repas Centre Communal d'Action Sociale du 18 décembre 2016

Le 18 décembre dernier, les aînés de Brousse ont été conviés au repas de fin d'année organisé par les membres du CCAS. Le choix avait été donné pour la deuxième année entre recevoir un colis ou partager ensemble un repas. Malgré quelques absences pour raison de santé, ce sont donc 40 personnes environ qui se sont retrouvées à la salle des fêtes en compagnie des représentants du CCAS et de la municipalité.

Le maire les a tous accueillis et remerciés pour leur présence à ce repas festif organisé en leur honneur. Il a rappelé qu'il était important de resserrer les liens entre les personnes, toutes générations confondues. Il a regretté l'absence de madame Poumarat, la doyenne de notre commune, mais un bouquet de fleurs était

prévu à son intention. Madame Chanal a également reçu des fleurs pour sa ténacité à se consacrer au club des Genêts d'Or. Le maire a conclu son intervention en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tous ainsi qu'un bon appétit.

Le très bon repas concocté par le traiteur « Dêlic à Dom » a régalé les papilles des convives et le personnel fût irréprochable dans son rôle à servir les invités.

Après les réjouissances culinaires, il fût temps de profiter de l'animation proposée par Gérard Claude et son accordéon avec jeux, chansons et danses. Tous les ingrédients étaient réunis pour passer un bon moment dans une ambiance conviviale. Rendez-vous est donc pris pour 2017. ■

Cérémonies de l'année 2017

Vœux et galette

Le dimanche 15 janvier 2017, la municipalité avait convié les Brousois à la traditionnelle cérémonie des vœux. Malgré le froid et la neige, une cinquantaine de personnes s'est retrouvée à la salle des Lilas pour suivre le discours et les souhaits du maire et partager également la galette. ■

8 mai

Le brouillard, le froid et la pluie ont été propices au recueillement et c'est dans la solennité que fut commémoré le 72 ème anniversaire du 8 mai 1945. Les Brousois se sont donc rendus au monument aux morts pour participer à la cérémonie.

Après le dépôt des gerbes par les pompiers et la municipalité, le maire a lu le discours de circonstance. Par ce texte, hommage fut rendu aux combattants, aux résistants, aux victimes de la déportation et à tous ceux qui conjuguèrent leurs efforts pour libérer notre territoire et faire triompher la liberté. La cérémonie se termina par la minute de silence. Le verre de l'amitié se prit à la salle des Lilas. ■

11 novembre

La commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale a eu lieu samedi 11 novembre. Elle s'est déroulée tout d'abord à Montboissier puis à

Brousse en présence des sapeurs-pompiers de St Jean, du conseil municipal et d'une partie des habitants de



Brousse et d'élèves de l'école. Après le dépôt de gerbes et lecture du message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des armées, la cérémonie s'achevait avec la minute de silence, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. ■



Le Centre Communal d'Action Sociale

Fonctionnement : Une loi adoptée par le Sénat le 07/08/2015, a rendu facultatif les CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants ce qui, compte tenu de l'extension de la précarité même dans nos campagnes, nous est paru pour le moins problématique. Dans notre commune, ce service a été maintenu pour nous permettre de répondre aux sollicitations et demandes de personnes en difficulté et garder le lien avec nos aînés. Nous pouvons les aider dans leurs demandes d'aide sociale et de subventions pour le portage des repas, la téléassistance ou d'autres démarches administratives. Le moment le plus fort de l'année est bien sûr la traditionnelle distribution des colis ou le repas offert qui nous permet de rencontrer tous les aînés de la commune. Bien que le budget du CCAS soit autonome, il dépend du budget communal qui lui octroie une subvention annuelle. Compte tenu des restrictions budgétaires imposées

par la baisse des dotations depuis ces dernières années, la commune voit ses finances diminuer. Malgré cela, nous nous efforçons de ne pas réduire le financement du CCAS car c'est un service de proximité qui apporte un soutien direct à la population. Il représente un coût non négligeable car il est de plus en plus sollicité.

Aussi, la commission du CCAS a pris les mesures suivantes lors de sa dernière réunion du 29/09/ 2017 à savoir la modification de l'attribution des colis de Noël. Il a été décidé à la majorité que les personnes concernées devaient répondre à deux critères :

- être inscrit sur la liste électorale de la commune
- avoir sa résidence principale à Brousse

Cette décision vaut pour l'année 2017 et les suivantes. Il est bien entendu que les personnes écartées qui le désireront pourront s'inscrire au repas moyennant leur participation financière. ■

Petit patrimoine : La borne Michelin du bourg sauvée par des passionnés.

L'association « Brousse et son histoire », intéressée par tout ce qui touche au patrimoine local, a lancé une opération de sauvetage de la borne située près du monument. Décapitée et dégradée, elle était vouée à



disparaître. Presque centenaires, beaucoup d'entre elles ont disparu du paysage français. A Brousse, on a voulu garder ce témoignage d'une époque révolue. Contacté par les membres de l'association et quelques

jeunes, Laurent Boissier s'est appliqué à lui fabriquer un nouveau chapeau.

Pendant ce temps, elle était nettoyée et les plaques latérales émaillées reconstituées. Bientôt, elle retrouvera son allure d'origine. ■



Atelier de gym douce

À l'initiative du CCAS et grâce à la proposition de l'association « Sport et Santé pour tous » d'Issoire, représentée par Frédéric Peyrot moniteur professionnel, des cours de Gym sont proposés dans notre commune depuis septembre. Les cours se déroulent chaque vendredi après-midi de 14 h 30 à 16 heures à la salle des Lilas. S'agissant de gym douce, les séances sont plutôt réservées aux personnes à partir de 55 ans. A ce jour, une quinzaine de personnes est inscrite. Les cours sont dispensés par Frédéric, accompagné de Véronique sa suppléante qui l'aide à s'assurer de



l'adaptation de chacun aux divers exercices proposés ; ceux-ci sont basés sur la prévention des chutes, le maintien de l'équilibre, l'assouplissement du corps en bref, apporter une meilleure qualité de vieillissement.

Cette activité est aussi un moment de détente, et



permet une rencontre conviviale entre les participants.

Cet atelier a pu voir le jour grâce au soutien du CLIC d'Ambert et de la commune. La participation est minime par séance et par personne, le solde du coût étant pris en charge par la commune. À noter que toute personne désirant rejoindre le groupe peut s'inscrire à tout moment de l'année. ■

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

La procédure engagée par la commune suit son cours. Afin d'appuyer notre requête et apporter des éléments concrets, Marilyn Echalié, 1ère adjointe et Sébastien Dugnas ont constitué un dossier dans lequel ils ont démontré que plusieurs surfaces autres que celles autorisées par le PLUI, étaient constructibles. Ils ont établi un relevé des parcelles desservies par les réseaux d'eau, l'électricité, le téléphone et la voirie et situées à proximité des villages. Il serait donc possible de construire sur notre commune dans le respect des règles d'intégration paysagère avec en même temps

le souhait de ne pas annexer des surfaces agricoles déclarées à la PAC. Depuis sa mise en place, le PLUI démontre qu'il est un frein au développement sur notre territoire. En effet depuis qu'il a été validé en juillet 2016, nous ne recevons que des refus de permis de construire. Malgré la vive alerte que nous avons déclenchée lors des conseils communautaires, la majorité s'est prononcée pour son application et les conséquences ne se sont pas fait attendre. On espère un dénouement de l'affaire pour le printemps 2018. La suite au prochain numéro. ■

L'école

Le regard de la Municipalité : Les écoles des Communes de Brousse, Saint-Jean-des-Ollières et Sugères, réunies au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal, fonctionnent sur le rythme de la semaine de quatre jours et demi et les élèves bénéficient de l'accès à des activités de découvertes les vendredis après-midi. Malgré la possibilité accordée par le nouveau gouvernement de modifier dès cette année l'organisation de la semaine scolaire en revenant à quatre jours, nos trois communes ont choisi de prendre le temps de la réflexion et de la concertation avec les familles et l'équipe enseignante. Il nous paraissait inconcevable de ne pas tenir compte de la volonté des parents et des professeurs des écoles et il nous semblait difficile de réorganiser en quelques semaines : un passage à la semaine de quatre jours aura un impact non négligeable sur les emplois de nos agents communaux et sur ceux des animateurs des ateliers périscolaires. Aujourd'hui notre école

symbole de la vie d'une commune, est plus que jamais menacée. Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) subit depuis quelques années une baisse de ses effectifs. Plusieurs facteurs sont en cause : moins de naissance d'une part mais surtout l'inscription d'élèves dans des établissements situés hors secteur du RPI.

En effet, cette année plusieurs familles de Sugères et de Brousse ont choisi de scolariser leurs enfants à l'école de Manglieu. Nous nous interrogeons sur le choix des familles. Nos communes mettent tout en œuvre pour faciliter l'accueil des enfants en organisant les services périscolaires nécessaires (cantine, garderie et transport). Par ailleurs, nous sommes troublés de constater que Mme le Maire de Manglieu a accueilli ces enfants alors même que les maires de Sugères et Brousse n'avaient accordé aucune dérogation. Si cette situation perdure, le RPI s'en trouvera fragilisé et aura pour conséquences la fermeture d'une classe. Quid de la nécessaire solidarité territoriale ? ■

Bibliothèque

Après plusieurs années de bons et loyaux services dans notre belle bibliothèque municipale, nous recevons de la part de Bernard et Michèle Dal le flambeau de celle-ci. Fondateurs et bénévoles invétérés c'est avec une grande émotion et responsabilité que Brigitte,



Chantal et Marilyn se forment aux tâches de bibliothécaire bénévole avec le soutien de Michèle et

Bernard et du réseau des bibliothécaires d'Ambert.

Chers lecteurs, c'est avec joie que chacune d'entre nous aura le plaisir de vous accueillir et vous aider dans le choix de vos lectures. Soyez les bienvenus dans votre bibliothèque. Ses étagères vous proposent un panel d'ouvrages comme des romans, des policiers, des fictions, des documentaires, des BD, des livres pour les ados et la jeunesse et autres... Vous pouvez aussi avoir accès aux nouveautés bien sûr ! Les bibliothécaires offrent toutes les trois semaines la possibilité aux enfants de l'école d'emprunter des ouvrages de leur choix, à leur grande satisfaction !

Pour tout contact ou réservation de livres de bibliothèque n'hésitez pas :

mail : bibliotheque.brousse@orange.fr

Les nouveaux horaires d'ouverture sont les mardis de 17h 30 à 18h30.

Si éventuelle absence sur place s'adresser directement à la mairie. ■

Travaux non achevés en 2016, Investissement 2017 et autres décisions

Voirie (entretien)

L'hiver n'a pas été trop long, et les chutes de neige de janvier ont permis au chasse-neige d'étréner les nouvelles chaînes qui n'avaient pas été utilisées l'hiver précédent. Deux sorties ont été effectuées mi-janvier pour dégager les voies communales. Au printemps, comme chaque année, ces mêmes chemins ont été suivis. L'entreprise Echalié avec l'aide de Joël, notre employé communal, a effectué le débroussaillage des chemins. L'association Détours a été sollicitée pour effectuer la réouverture des chemins de Losmeau à Chabannes, de Barrière à Bouteix et de Barrière à Usclade. Comme chaque année, la commission voirie s'est rassemblée une journée pour reboucher les trous des chemins avec le concours gracieux de l'entreprise Echalié. C'est un travail nécessaire pour garantir leur longévité. ■



Remplacement des Menuiseries du bâtiment communal (mairie, salle des fêtes)

Comme il en avait été décidé, les fenêtres les plus endommagées du bâtiment communal ont été changées ainsi que les portes de la salle des Fêtes. L'entreprise Viillard de Condat choisie après devis, a été sollicitée pour ces travaux. La pose de ces menuiseries s'est déroulée pendant les vacances de février 2017. La peinture a été réalisée en juillet par l'association Détours. Le coût s'est élevé à 14 508,90 € HT / 17 410,68 € TTC – subvention du département : 4 282,00 €. ■

Actualisation du plan de zonage d'assainissement

Une réactualisation du plan de zonage d'assainissement se trouvait être nécessaire. En effet, tous les villages de notre commune étaient classés en assainissement individuel sauf Montboissier, classé en collectif. La Commune ne pouvant supporter un investissement évalué à 450 000,00 €, nous avons décidé de lancer une étude de révision avec le cabinet SECAE. Une enquête publique a été faite et aucune requête n'a été formulée sur le village de Montboissier. Toute personne désireuse de refaire son assainissement pourra donc prétendre aux aides de l'agence de l'Eau ou autre. Coût final : 4 041,35 € TTC subventionnée à 80% par le Conseil Départemental (1 040,31€) et l'Agence de l'Eau (1 733,85€) ce qui a laissé 1 267,19€ à la charge de la commune. ■

Enfouissement des lignes électriques entre l'Osmeau et Taillefer

Le SIEG a lancé des travaux d'enfouissement de lignes électriques entre l'Osmeau et Taillefer. Une partie de ces travaux est à la charge de la Commune, pour un montant total HT prévisionnel de 3 900,00 € soit 4 680,00 € TTC. ■

Reliure et restauration des registres

Les registres d'état civil plus ou moins anciens font partie intégrante de notre patrimoine. Il est donc de notre devoir de les préserver et les maintenir en état. C'est pourquoi cette année encore nous avons souhaité faire rénover un registre double des décès de 1799 à 1832 et faire relier le registre des délibérations de 2011 à 2016.

Coût total de l'opération : 1 593,60 € TTC. ■



Travaux non achevés en 2016, Investissement 2017 et autres décisions (suite)

Rénovation des logements communaux

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, nos deux logements communaux étaient vétustes. Il était donc nécessaire de les réhabiliter si nous souhaitions les relouer. Aujourd'hui les travaux sont terminés. L'appartement avec terrasse (T3) est loué depuis août et le T4 depuis septembre 2017. Bienvenue aux nouveaux locataires. ■

Le financement définitif est le suivant :

Dépenses totales réalisées HT :

150 686,49 € dont le montant du marché pour 134 828,23 € et le montant de la maîtrise d'œuvre pour 15 858,26€.

Subventions obtenues HT :

Région 30%, soit 45 205 €

DETR 30%, soit 45 205 €

Subvention exceptionnelle 6,64%, soit 10 000 €

FEDER 13,35%, soit 6 757,00 €

La part communale revient à :

43 519,19 € HT en autofinancement.

Rétrospective en images de l'état des appartements avant et après travaux



AVANT



Rétrospective en images de l'état des appartements avant et après travaux



APRÈS



Triste fin d'un arbre admirable

Les fortes rafales de vent du dimanche 10 novembre ont eu raison du vieux chêne presque bicentenaire situé sur le communal du Bourg sur la petite place non loin de l'école. Il a été déraciné et s'est abattu sur toute sa longueur devant les maisons proches. Heureusement ce jour-là personne ne se trouvait à proximité et aucune voiture n'était garée dessous. Néanmoins dans sa chute, il a provoqué quelques dégâts mineurs.

L'entreprise Echalié aidée de Joël s'est activée lundi toute la journée à réduire en tronçons et nettoyer les branches avec leur ramure. L'accès a été bloqué durant toute l'opération. Il manquera aux riverains pour son ombre les jours chauds d'été et pour son feuillage doré en automne.

La commune se réserve une partie du bois coupé pour la réfection des portes de l'église de Brousse et le restant sera réparti dans les foyers du Bourg se chauffant au bois. ■



Travaux non achevés en 2016, Investissement 2017 et autres décisions (suite)**Accessibilité**

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, l'accessibilité des bâtiments et lieux publics est rendu obligatoire. Afin de respecter le calendrier imposé, nous avons décidé d'effectuer ces investissements courant 2017-2018.

Le calendrier des réalisations prévoit des aménagements conséquents liés à l'accessibilité du bâtiment communal. En effet, il est nécessaire d'aménager des sanitaires à la salle des fêtes et d'adapter l'accès à la mairie aux personnes handicapées.

Les demandes de subventions devant être déposées avant fin 2016, le choix d'un maître d'œuvre s'imposait. Après proposition du cabinet d'architectes Duploux-Jalicon & Monteil ayant travaillé sur la rénovation des deux logements, le conseil municipal a retenu ce cabinet lors du CM du 18/11/2016.

Le 02/12/2016, la municipalité a validé le montant estimatif des travaux pour 89 900 € HT. Des demandes de subvention ont été déposées auprès de la DETR du FIC, de la région et du ministère de l'intérieur.

Subventions obtenues à ce jour :

DETR : 29 010 €

Subvention exceptionnelle (ministère de l'Intérieur) : 2 474,00 €

Région : 14 340,00 €

Fic : notification en attente pour fin novembre 2017.

Lors de la séance du 05/08/2017, un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé), un contrôleur technique des constructions et un vérificateur pour le diagnostic amiante ont été désignés.

Suite à l'appel d'offres, les entreprises ont été validées en séance du 9 octobre 2017. ■

N°	Lots	Entreprises retenues	Montant HT
1	Maçonnerie	Entreprise GUILLY	19 899,00
2	Charpente bois – couverture	Entreprise VIALARD	17 146,50
3	Menuiseries extérieures	Entreprise VIALARD	6 136,50
4	Menuiseries intérieures	Entreprise VIALARD	9 899,59
5	Plâtrerie – peinture – sols souples	SAS DECO LEMBRON	29 939,50
6	Electricité – chauffage électrique	MOREL Electricité	7 500,00
7	Plomberie – sanitaire – ventilation	Concept Thermique	6 482,14
8	Ascenseur	ORONA Centre	5 831,25
9	Carrelage – faïence	Entreprise GUILLY	5 417,00
Total Montant HT - Marché mise en accessibilité			108 251,48

Décisions du Conseil Municipal

En 2017, l'équipe municipale s'est réunie 11 fois entre janvier et novembre. Tous les comptes rendus des conseils sont consultables sur le site de la mairie.

CM du 20/01/2017

- Validation du nouveau plan de zonage d'assainissement
- Validation de la convention d'honoraires de la société d'avocats Teillot & Associés suite à la procédure engagée contre le PLUI.

CM du 03/02/2017

- Demande de subvention régionale au ministère de l'Intérieur pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.
- Approbation de deux avenants sur les menuiseries intérieures et extérieures des deux logements.

CM du 03/03/2017

- Clôture du budget annexe du multiple rural avec report sur le budget communal.
- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2016 et affectation des résultats au budget primitif 2017.
- Modification des indemnités de fonction des adjoints.
- Validation du nouveau contrat « Protection Juridique ».
- Approbation d'un avenant sur le lot n°5 des travaux des deux logements.

CM du 08/04/2017

- Vote des taux d'imposition à l'identique de 2016 soit :
 - Taxe d'habitation : 6,18%
 - Taxe foncière (bâti) : 8,65%
 - Taxe foncière (non bâti) : 69,23%
- Vote du budget primitif 2017
- Création du poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe.
- Dissolution du budget annexe du Multiple Rural.

- Autorisation donnée à monsieur le maire d'encaisser les chèques d'indemnisation du sinistre à l'école.
- Avenant pour lot n° 3 sur les menuiseries des logements.
- Demande d'emploi saisonnier.

CM du 19/05/2017

- Avenant lot n°7 pour menuiseries des logements.
- Devis des travaux de raccordement à l'électricité pour les 2 logements.
- Recrutement d'un agent saisonnier du 17 au 31/07/2017.
- Modification des statuts du syndicat intercommunal d'électricité et du gaz du Puy de Dôme.
- Approbation du devis de l'association Détours pour les travaux de peinture sur les menuiseries du bâtiment communal.
- Maintenance et cotisation pour l'éclairage public de 2017.
- Avenant lot n°4 pour cloisonnement/peinture des deux logements.
- Demande de permis de construire au lieu-dit le Pouhet.
- Demande de salle et de terrain pour manifestation.

CM du 02/06/2017

- Avenant lot n°5 pour carrelage dans les deux logements.
- Location des deux logements : définition du bail et montant des loyers.
- Réflexion sur l'adhésion à une agence d'ingénierie territoriale.

CM du 30/06/2017

- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.
- Avenant sur lot 8 électricité des deux logements.
- Avenant sur lot 3 menuiserie intérieures des deux logements.
- Indemnité de conseil aux receveurs municipaux.

Décisions du Conseil Municipal (suite)

- FPIC : choix du mode de répartition.
- Validation du nouvel avenant sur le tarif de la cantine.

CM du 05/08/2017

- Deux avenants sur le lot n°1 sur le gros œuvre des logements.
- Accessibilité : désignation d'un coordonnateur SPS, d'un contrôleur technique de construction et d'un vérificateur pour un diagnostic amiante avant les travaux.
- Accessibilité : signature du marché pour la maîtrise d'œuvre.
- Adhésion au service retraite du centre de gestion du Puy de Dôme.
- Maintenance des tableaux numériques interactifs de l'école.

CM du 15/09/2017

- Désignations des représentants au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.
- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Autorisation d'encaissement des chèques de remboursement divers.
- Démission d'un membre non élu du CCAS.
- Soutien à la motion pour le maintien de la totalité des distributeurs automatiques de billets sur l'ensemble du territoire Ambert Livradois Forez.

CM du 09/10/2017

- Mise en accessibilité bâtiment communal : choix des entreprises
- Permis de construire : accord tacite
- Choix maîtrise d'œuvre voirie communale (investissement 2018)

CM du 27/10/2017

- Désignation des membres de la section de la Forêt de la Rodde – Année 2017
- Décisions modificatives n°1 – Budget communal 2017
- Demande de subvention du Collège François Villon
- Demande de subvention école primaire de St Dier

d'Auvergne

- Demande de subvention exceptionnelle « Association Brousse et son Histoire »
- Consultation d'un conseiller juridique pour les affaires scolaires (autorisation)
- Adhésion à la charte d'entretien espaces publics pour la protection de la ressource en eau.
- Motion de soutien pour l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

INFORMATIONS UTILES : Biens de section

Les biens de section (immeubles, terrains, bâtiments comme four à pain, lavoir...) appartiennent aux habitants des sections concernées. Le Conseil Municipal supervise la gestion de ces biens. Sur notre commune, la volonté du Conseil Municipal est de ne pas vendre ces biens de section. Nous estimons que les utilisateurs potentiels de ces biens, peuvent les entretenir, les utiliser en bonne intelligence et dans le respect des voisins. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Nous constatons parfois que ces biens sont occupés de façon abusive et permanente. Nous pensons que chaque citoyen de notre commune est capable de faire acte de civisme. Toutefois en cas de litige nous nous verrons contraint d'intervenir afin de faire respecter l'intérêt collectif et le bien commun.

Ne pas confondre bien sectionnel et bien communal.

Les biens de sections (ou biens sectionaux) sont constitués d'immeubles (terrains ou bâtiments : fours, lavoirs, moulins...) appartenant collectivement aux habitants de telle ou telle partie d'une commune (un ou plusieurs villages ou hameaux). Dans le langage courant, ces biens sont souvent qualifiés de « communaux ». Or, il convient de ne pas confondre les biens de section appartenant aux habitants d'une partie de la commune et les biens communaux appartenant à la commune elle-même. La gestion de ces biens qu'ils soient communaux ou sectionaux appartient au conseil municipal. ■

Les finances

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles. Cette

présentation doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.brousse63.fr

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2017
011 – Charges à caractère général	159 464,14
012 – Charges de Personnel	106 585,60
65 – Autres charges de gestion courante	52 157,30
66 – Charges financières	4 640,24
67 – Charges exceptionnelles	5,00
042 – Opérations d'ordre	792,70
023 – Virement à l'investissement	22 940,71
TOTAL	346 585,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2017
70 – Produits des services	15 620,00
73 – Impôts et taxes	96 983,00
74 – Dotations et participations	153 399,00
75 – Autres produits de gestion courante	1 010,00
76 – Produits financiers	5,00
77 – Produits exceptionnels	20 000,00
002 – Résultat antérieur	59 568,69
TOTAL	346 585,69

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant. Les charges de personnel sont stables (service technique : 1 poste à 35 h, 1 poste à 30h et 1 poste à 10h30 / service administratif : 1 poste à 20h). Les autres charges de gestion courante sont stables (pas de subvention versée au budget annexe multiple rural en 2017, mais légère augmentation des contributions versées aux organismes de regroupement. À la clôture de l'exercice de 2016, le budget annexe du multiple rural a été supprimé en date du 31/12/2016 par délibération n°2017_05.

La section d'investissement comprend les dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement qui s'élèvent à 318 693,08 €. Les principaux investissements de l'année 2017 sont les suivants : rénovation des logements communaux (principal investissement), renforcement basse tension et enfouissement à l'Osmeau et Taillefer, restauration de registres anciens. Les principales recettes d'investissements de l'année sont les suivantes : subvention rénovation des logements, (Etat, Conseil Régional, FEDER), subvention plan de zonage d'assainissement (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), FCTVA (Fonds de compensation de TVA), taxe d'aménagement. ■

Démarches en ligne obligatoires

Permis de conduire, carte grise (certificat d'immatriculation) : désormais, ces démarches sont obligatoires en ligne. Voici les principaux éléments à savoir avant d'entamer ces démarches.

Fermeture des guichets cartes grises et permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les guichets cartes grises et permis de conduire des préfectures et sous-préfectures sont définitivement fermés au public.

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administrative, il n'est dorénavant plus nécessaire pour les usagers de se déplacer pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

Elles doivent être effectuées en ligne, 24h/24 et 7j/7 au même titre que les pré-demandes de carte nationale d'identité (CNI) et de passeport déjà accessibles par internet. ■

Un seul compte pour toutes vos démarches

Pour effectuer toutes vos démarches, il vous suffit de vous rendre sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr/>

À partir de cette plate-forme numérique, vous pouvez créer un compte ANTS dans la rubrique "Mon espace" ou vous connecter via un compte certifié France Connect c'est-à-dire avec vos identifiants impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr. ■

Exemples de démarches en ligne

Pour le permis de conduire, toute démarche concernant :

- la déclaration de cession d'un véhicule
- un changement d'adresse
- la perte, le vol ou la détérioration d'un titre (demande de duplicata)
- un changement de véhicule ou un changement de titulaire du véhicule...

Pour le certificat d'immatriculation (carte grise), toute démarche concernant :

- la déclaration de cession d'un véhicule
- un changement d'adresse
- la perte, le vol ou la détérioration d'un titre (demande de duplicata)
- un changement de véhicule ou un changement de titulaire du véhicule... ■

Des professionnels agréés peuvent vous accompagner

Des professionnels agréés par la préfecture appelés tiers de confiance peuvent réaliser une partie des démarches pour vous.

Pour les immatriculations vous pouvez retrouver la liste des professionnels habilités pour réaliser vos démarches près de chez vous sur le site : immatriculation.ants.gouv.fr.

Vous pourrez effectuer une recherche avec votre adresse ou bien dans tout le département. Les professionnels pourront facturer leurs services.

Pour le permis de conduire, toutes les auto-écoles du département sont habilitées à faire les demandes de permis en ligne pour leurs élèves. Pour trouver la liste des professionnels agréés afin réaliser vos photographies et signatures numériques près de chez vous, il suffit de vous rendre sur le site : permisdeconduire.ants.gouv.fr.

Ces professionnels sont reconnaissables grâce à ce logo :



Des points numériques en cas de difficulté

Un point numérique équipé de matériel informatique est ouvert en préfecture et dans certaines sous-préfectures du département et permet aux usagers qui ne disposent pas d'internet ou qui ont des difficultés à l'utiliser de réaliser leurs démarches. Afin de faciliter le traitement des dossiers, les usagers équipés et familiarisés avec les démarches par voie dématérialisées sont invités, dans la mesure du possible, à procéder depuis un équipement personnel. Un volontaire en service civique est présent pour aider les usagers dans l'utilisation des points numériques. ■



Horaires et coordonnées des points numériques

CLERMONT-FERRAND

1 Rue d'Assas

63000 CLERMONT-FERRAND

lundi au vendredi de 8h15 à 12h30

Point numérique en sous-préfecture de Riom

9 rue Gilbert Romme - 63200 RIOM

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15

Point numérique en sous-préfecture de Thiers

26 rue Barante - 63300 THIERS

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Point numérique en sous-préfecture d'Issoire

1 Boulevard de la Sous-Préfecture - 63500 ISSOIRE

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15

Point numérique en sous-préfecture d'Ambert

20 Boulevard Sully - 63600 AMBERT

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15

Du changement également pour d'autres démarches

Afin de conforter l'ancrage territorial des quatre sous-préfectures du Puy-de-Dôme à la suite de la fermeture des guichets, il a été décidé de confier à chaque sous-préfecture une ou plusieurs missions qu'elle exercera pour le compte du département.

Ainsi :

- la sous-préfecture d'Issoire se voit confier les manifestations sportives (terrestres, aériennes, nautiques), les autorisations de survol, les homologations de circuit, les autorisations d'utilisation de plateforme, les plates-formes occasionnelles (hélicoptères), les drones : en savoir plus sur la page dédiée.

- la sous-préfecture de Riom se voit confier le secrétariat de la commission départementale de l'aménagement commercial (en vigueur depuis le 1er mai 2017), le greffe des associations, les fondations d'entreprise, les fonds de dotation, les associations culturelles, les dons et legs et les appels à la générosité publique.

- la sous-préfecture de Thiers se voit confier le FCTVA.

- la sous-préfecture d'Ambert se voit confier les biens de sections. ■

Amicale Brousoise

L'Amicale Brousoise vient d'organiser son assemblée générale pour sa 4^{ème} année d'existence ! Cette année, nous souhaitons ralentir le rythme et ouvrirons le bar à partir du mois de mars (sous réserve). Nous vous préviendrons par voie de presse et par un panneau au bar. Nous souhaitons toujours organiser notre 3^{ème} LOTO le samedi 28 avril, à la salle des fêtes (sous réserve de disponibilité de la salle) avec de très beaux lots à gagner encore cette année pour petits et grands. Nous organisons la 3^{ème} Transhumance des moutons de Sébastien Dugnas (le week-end des 23 et 24 juin



pour la montée au Col du Béal et celui des 08 et 09 septembre pour la descente).

Nous souhaitons participer à la fête patronale de Brousse des 07 et 08 juillet 2018 en proposant, à nouveau, un vide-grenier/marché artisanal le dimanche 08 juillet et l'organisation du repas de la fête patronale avec le même traiteur qu'en 2017. Le bar des Lilas

Brousse loisirs

Le 16 mai 2017, l'association Brousse loisirs a offert un cours de zumba aux élèves de l'école primaire de St Jean des Ollieres avec l'intervention de jp instructeur zumba kids où les enfants se sont amusés tout en apprenant à bouger sur la musique. Le 27 juin 2017 brousse loisirs a invité bénévolement ces mêmes élèves de l'école primaire de St Jean des Ollieres à passer une journée au champel à Brousse où ils ont fait des balades en âne, du tir à l'arc, du trampoline, du foot, du volley, accompagné d'un pique nique et du soleil ! ■

sera ouvert toute la journée. L'Amicale Brousoise continue également à organiser la décoration du bourg pour Noël en embellissant les maisons, les rues et l'école. L'Amicale Brousoise vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et une très Bonne année 2018 !



Contacts :

Président, Mr Michel PERRONNET, Coupat 63490 BROUSSE, 04.73.72.24.50

Secrétaire, Trésorière, Mme Karine AMBLARD, Montméat 63490 BROUSSE, 04.73.72.22.31

Calendrier 2018 pour l'Amicale Brousoise

Ouverture du bar : samedi 24 mars

Loto : samedi 28 avril

Transhumance : 23-24 juin (montée) et puis 08-09 septembre (descente)

Fête Patronale : dimanche 08 juillet

Décembre : décorations du bourg pour Noël. ■

site web : brousse.loisirs.monsite-orange.fr



Les Genêts d'Or

En prenant de l'âge les années passent de plus en plus vite ; venez donc avec nous le 3ème jeudi du mois pour échanger des nouvelles, jouer à la belote, au triomino, etc..., partager un goûter ou un repas au restaurant.

Nous offrons des gourmandises à nos aînés à partir de 80 ans.

Cette année 2017, au restaurant de Condat, nous avons fêté les noces de diamant de madame et monsieur Moulin. Félicitations !

Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir Arlette et Bernard de nouveaux adhérents.

À l'occasion de la semaine bleue, mardi 3 octobre, séniors du club « Les Genêts d'Or », élèves de l'école

de Brousse se sont retrouvés avec leur guide Maurice, leur maîtresse et maître pour une découverte de Brousse avec la visite des rues et des anciens métiers disparus depuis, ainsi que des anciennes photos. Nous avons ensemble profité d'un goûter très apprécié par les petits et grands offert par le club et la municipalité. Rendez-vous l'année prochaine !

C'est avec de grands regrets que nous avons une pensée pour Paul et Antoine qui nous ont quittés en cette année 2017.

Les adhérents du club et moi-même, vous souhaitent une bonne année 2018.

La présidente, Odette Chanal ■

La Sauce de Brousse

Le diner cabaret du 18 mars 2017 était placé sous les auspices et les méandres de la future élection Présidentielle. Le menu décliné en appellation de circonstance fut une nouvelle fois très apprécié par



les 60 convives présents. La digestion orchestrée par les « Goguettes en Trio » se trouva perturbée par les éclats de rire générés par leur spectacle plein d'insolence et d'humour corrosif à l'égard de nos politiques et autres faites de société. Des textes originaux et très bien écrits posés sur des airs connus de tous, une mise en scène communicative, la qualité des voix nous ont fait vivre un vrai moment de convivialité loin des dramatisations médiatiques. Il y en avait pour tous les goûts, tous les partis et le public et reparti de fort bonne humeur et l'esprit clair avant d'aller voter.

La balade semi-nocturne du 04 Août 2017 confirme son succès auprès d'une majorité de participants, même si leur nombre était un peu moins fort que l'an passé. Ce moment de rencontre dans le plaisir tranquille de la marche agrémentée de sa petite pause à mi-parcours reste très apprécié. À la soupe à l'oignon, après balade, sont venus se joindre, comme l'an passé, « Quelques Anciens » et la soirée s'est écoulée dans l'échange et les conversations.

MANIFESTATIONS 2018

-6ème Dîner-Cabaret le 31 Mars 2018

-7ème balade Semi-Nocturne le premier Vendredi d'Août. ■

Brousse et son Histoire

L'association « Brousse et son Histoire » a pour objet d'effectuer des recherches historiques sur notre commune de Brousse, de collecter, numériser, stocker et diffuser par tous les moyens légaux. Avoir le plaisir de partager et de transmettre, de consulter les archives, de rechercher, de visiter les sites, de proposer des chantiers participatifs pour mettre en valeur notre patrimoine.

Installée sous le lavoir de Brousse à l'occasion de la fête patronale, l'association « Brousse et son



Histoire » qui a vu le jour le 19 juin 2017, a proposé un jeu de piste dans le bourg permettant à chacun de le redécouvrir. Chaque participant a reçu à l'issue du questionnaire des petits blasons de Brousse et diplômes confectionnés et offerts par les membres de l'association. Des photos sont exposées, les uns et les autres

participent à identifier les visages sur les clichés d'écoles, des pompiers et des activités d'autrefois. Le lavoir est aménagé pour l'occasion d'ancien mobilier d'école et de costumes de pompiers. L'association a le plaisir de partager leur premier chantier participatif, la rénovation de la « Borne Michelin » qui est sur le point d'être terminée.

Composition du bureau :

Présidente : Christiane Rouvet

Trésorière : Marion Clément

Secrétaire : Marilyn Echalié

Contact : brousseetsonhistoire@orange.fr

Les membres réalisent des recherches dans leurs thèmes favoris, (bâtiments, bâtisses, petits patrimoines, moulins, églises, l'abbé Bonhomme...) se retrouvent au rythme de tous les deux mois pour mettre en commun leurs trouvailles et vivre des moments d'échanges utiles à chacun afin de compléter les recherches de tous. Les projets pour 2018 seront en chantier participatif celui de rénover le corbillard, de mettre en place un lutrin d'accueil à l'église de Brousse, d'aller visiter les archives départementales... L'adhésion est de 10 € par membre et de 15 € par couple. Ayez le plaisir de nous rejoindre, de vivre et faire l'histoire. Brousse historiquement ! ■

Voix Si Voix La : Cours de guitare, guitare basse et batterie

L'association Voix Si Voix La pour la 3ème année consécutive, propose des cours de musique. C'est ainsi que cette année l'association accueille pas moins de 12 élèves inscrits qui viennent découvrir les plaisirs de la guitare, de la guitare basse et de la batterie. En juin dernier la saison s'est terminée par une production où le public venu nombreux a pu apprécier la qualité des différents instrumentistes qui plus est, accompagnés par leurs parents dans la présentation d'un morceau pour la circonstance.

Les cours ont lieu le mercredi après-midi dans les locaux de la mairie qui a bien voulu mettre à disposition

la salle dite « de la buvette » afin que les élèves puissent suivre des cours dans de bonnes conditions.

L'association remercie la municipalité qui grâce à cette mise à disposition apporte son concours au développement de la musique en milieu rural.

Comme tous les ans la saison se terminera par une petite production où la population est cordialement invitée.

Pour toute information :

Joseph Tascone, Montméat, 63490 Brousse

Tél : 06 81 56 96 25 ■

Association Jumelage Brousse Ville-Le-Marclet

Déjà 20 ans ! En 1997 l'association de jumelage « Brousse Ville-Le-Marclet » se créait pour soutenir la municipalité de la commune de Brousse qui avait signé 5 ans auparavant une charte avec Ville-Le-Marclet dans la Somme. Un échange a eu lieu tous les deux ans. En cette nouvelle année 2018, c'est au tour des Brousois d'être reçu à Ville-Le-Marclet, les 10, 11, 12 et 13 mai (week-end de l'ascension).

En ce qui concerne l'année 2017 les activités se sont déroulées, à notre grande satisfaction, avec de nombreux participants. Pour 2018, les dates retenues sont samedi 3 Mars et dimanche 29 juillet à 12 h30 pour nos repas

dansants. Sans oublier le week-end de l'ascension où les Brousois intéressés pourront faire le voyage vers nos amis Villiers. Depuis sa création, notre association peut compter sur un grand nombre de bénévoles très dynamiques et dévoués, ainsi que de nombreux sympathisants qui contribuent au bon déroulement de toutes nos manifestations, c'est pourquoi en tant que président actuel je tiens à dire un grand merci à tous.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Le président, Bernard VAISSE. ■

Les conscrits de Brousse

Mais non mais non les conscrits ne sont pas morts car ils étaient là pour une troisième année encore !!! Pour faire bouger Brousse encore et toujours lors de



la fête patronale en perpétuant les aubades auprès de nos villageois heureux de voir qu'il y a encore des jeunes dans la commune et qu'ils forment une équipe pour organiser la fête. Malgré notre équipe de jeunes,

nous avons quand même besoin de soutien pour l'organisation de la fête et cette année encore les parents, employés communaux, et chauffeurs de la « carriole des conscrits » etc, ont répondu présents et nous tenions à les en remercier. Cette année encore les conscrits embauchent car même si cette année il y a eu des nouvelles recrues il y aussi eu des départs à la retraite... donc si vous avez entre 16 et 20 et que vous voulez faire partie de notre équipe, vous êtes invités à nous rejoindre. Réunis lors de notre assemblée générale du vendredi 17 novembre, en présence de Monsieur le Maire et d'un membre de l'Amicale Brousoise, nous avons décidé de nous joindre à nouveau à l'organisation de la fête patronale de Brousse qui aura lieu les 7 et 8 juillet.

Contact : conscritsdebrousse@orange.fr

Alexandre Boissier : 06 30 71 79 67

Morgane Pointud : 06 31 11 42 68

Mélanie Échalier : 07 86 72 64 38

Par Facebook à un de nos membres. ■

Collecte de jouets en mairie jusqu'au 19 décembre

Les communes de Sugères et Brousse s'associent pour collecter des jouets pour les enfants placés dans l'institution du château des Quayres (à Laps). Nous renouvelons cette opération afin que des enfants en grande difficulté familiale puissent vivre

un Noël plein de surprises, de douceur et d'émotion. Collecte organisée dans les mairies de Brousse et Sugères du 8 au 19 décembre 2017. Nous prenons tous types de jouets hormis les peluches car l'institution en a déjà beaucoup. ■

Calendrier des manifestations 2018

Vœux du maire et partage de la galette :

Dimanche 14 janvier, 15h00 à la salle des fêtes.

Amicale Brousoise

Ouverture du bar : samedi 24 mars.

Loto : samedi 28 avril.

Transhumance : 23-24 juin (montée) - 08-09 septembre (descente).

Fête Patronale : dimanche 08 juillet.

Décembre : décorations du bourg pour Noël.

Association Jumelage Brousse Ville-Le-Marclet

Voyage à Ville-Le-Marclet, les 10, 11, 12 et 13 mai (ascension).

Repas dansants : samedi 3 Mars et dimanche 29 juillet à 12 h30.

La Sauce de Brousse

6^{ème} Dîner-Cabaret : le 31 Mars.

7^{ème} Balade Semi-Nocturne : le vendredi 3 Août.

Suivez en direct la vie de la commune tout au long de l'année, trouvez les informations municipales et tous les renseignements pratiques sur le site :

www.brousse63.fr



BULLETIN MUNICIPAL DE BROUSSE # DÉCEMBRE 2017

Directeur de la publication : Sébastien DUGNAS, Maire

Ont participé à la réalisation :

Marie-France CAVATZ, Jean-François COPIN, Marilyn ECHALIER et Chantal GUILLAUMON

Crédits photos : Les associations et la municipalité Impression : CORNU et Fils, Issoire

Remerciements aux présidents d'associations pour leurs contributions